

## **PRATIQUE** LISTE DES ACTES SOUMIS À L'OBLIGATION DE TRANSMISSION AU CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ



## LES CLÉS DU STATUT PRÉSENTÉES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

NOMINATION / RECRUTEMENT STATUTAIRE	OBLIGATION DE TRANSMISSION	PAS D'OBLIGATION	TRANSMISSION AU CDG
Actes relatifs à la nomination et au recrutement : recrutement direct en qualité de stagiaire (grades d'accès sans concours) ; nomination stagiaire suite à concours; recrutement par voie de mutation ou par voie de détachement			OUI
Nomination suite à promotion interne et liste d'aptitude promotion interne			OUI
Recrutement par voie de détachement (y compris pour stage) / Recrutement par intégration directe			OUI
Intégration suite au détachement		X	OUI
Renouvellement de détachement OU fin de détachement		X	OUI
Détachement sur un emploi de direction, de cabinet, fonctionnel			OUI
Délibération portant création d'un emploi permanent			NON
Titularisation		X	OUI



**OBLIGATION DE** 

TRANSMISSION PAS D'OBLIGATION

TRANSMISSION AU CDG

CARRIERES	TRANSMISSION	1710 2 022107111011	CDG
Prolongation / prorogation de stage / renouvellement du contrat "travailleur handicapé"		X	OUI
Avancement d'échelon / Avancement de grade		X	OUI
Tableau d'avancement de grade / Délibération fixant le ratio d'avancement de grade		X	NON
Disponibilité : placement, renouvellement, fin et réintégration		X	OUI
Renouvellement de détachement OU fin de détachement		X	OUI
Mise à disposition auprès des organismes contribuant à la mise en oeuvre d'une politique publique (Arrêté et convention, renouvellement compris).			OUI
Autres cas de mise à disposition (arrêté et convention, renouvellement compris)		X	OUI
Sanctions disciplinaires		X	OUI
Délibération instaurant le Compte épargne Temps			NON



	 	CDG
Délibération instaurant le régime du temps partiel		NON
Arrêté autorisant l'exercice des fonctions à temps partiel	X	OUI
Délibération portant modification de la durée hebdomadaire de service (DHS)		NON
Arrêté portant modification de la DHS	X	OUI
Délibération instaurant le télétravail		NON
Arrêté individuel autorisant l'exercice des fonctions en télétravail	X	OUI
Protocole RTT / délibération relative au temps de travail (annualisation; astreintes)	•	NON
Congé de maladie ordinaire - Congé de longue maladie - Congé de longue durée - Congé de grave maladie - Accident du travail/Maladie professionnelle - Congé maternité et liés aux charges parentales - Congé pour adoption - Congé de présence parentale - Congé pour événements familiaux, convenances personnelles, pour élever un enfant de moins de 8 ans ou exigeant des soins continus, pour créer ou reprendre une entreprise - Congé de formation  Congé de représentation  Congé sans traitement pour inaptitude pour raisons de santé	×	ASSURANCE STATUTAIRE POUR LES CONGÉS POUR RAISON DE SANTE ET LIES À LA PARENTALITÉ
Délibération instaurant le Compte épargne Temps		NON



		000
Délibération instaurant un régime indemnitaire / primes et indemnités		NON
Arrêté portant attribution d'un régime indemnitaire, d'une prime ou d'une indemnité	X	NON
Attribution de la NBI	X	OUI

## **AGENTS CONTRACTUELS**

Recrutement et renouvellement sur emploi permanent par CDD - Remplacement temporaire de personnel indisponible/renouvellement - CDI + Avenants		OUI
Recrutement pour accroissement temporaire d'activité/renouvellement - Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité / Renouvellement + Avenants	X	OUI
Délibération portant création d'un emploi non permanent	X	NON
Recrutement dans le cadre du PACTE (avant titularisation)		OUI
Recrutement d'un travailleur handicapé (avant titularisation)		OUI
Recrutement d'un vacataire	X	NON
Contrat de droit privé	X	OUI

Cessation de fonctions	TRANSMISSION	1710 2 022107111011	CDG
Mise à la retraite		X	OUI
Radiation des cadres : abandon de poste, suite à mutation, suite à intégration directe		X	OUI
Licenciement - fonctionnaire ou révocation (licenciement disciplinaire)		X	OUI
Licenciement d'un agent contractuel sur emploi permanent			OUI
Licenciement d'un agent contractuel sur emploi non permanent		X	OUI
Non renouvellement de contrat		X	OUI
Arrêté de rupture conventionnelle		X	OUI



Lorsque la transmission de l'acte est obligatoire, celui-ci ne peut entrer en vigueur qu'après avoir été porté à la connaissance des intéressés (publication ou notification) **ET** transmission au contrôle de légalité.

Une décision individuelle doit être transmise dans un délai de 15 jours suivants sa signature.





Les délibérations sont transmises au **contrôle de légalité** mais pas au **CDG**.

Les actes de recrutement sont transmis au **contrôle de légalité**, à l'exception des recrutements contractuels sur emploi non permanent L'ensemble des décisions individuelles intéressant la carrière sont transmises au **CDG**.

